

## MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION MINISTRY OF COMMUNICATION

## APPELS A L'INSURRECTION POPULAIRE ET AU RENVERSEMENT DES INSTITUTIONS PAR DES RESPONSABLES D'UN PARTI POLITIQUE

## LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT

## **POINT DE PRESSE**

DE

S. E. M. RENE EMMANUEL SADI

MINISTRE DE LA COMMUNICATION
PORTE - PAROLE DU GOUVERNEMENT

Yaoundé, le 21 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Un Parti politique, son leader et ses affidés, en l'occurrence le MRC, se sont encore une fois et comme à l'accoutumée, singularisés dans une logique enracinée et systématique de provocation, de défiance à l'autorité de l'Etat, voire d'affrontement des pouvoirs publics, par l'annonce intempestive d'une marche prétendument pacifique, demain, le 22 septembre 2020.

Pour être plus précis, ils appellent au boycott des élections régionales à venir, mais aussi et surtout à l'insurrection populaire et au renversement des institutions républicaines, en se fondant sur ce qu'ils considèrent comme des préalables inexistants à la tenue d'élections crédibles, à savoir, la réforme du code électoral et la fin de l'insécurité dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

C'est le lieu de rappeler que ce Parti politique avait déjà de la même manière, semé des troubles à l'ordre public, au lendemain de l'élection présidentielle d'octobre 2018, en invoquant un hold-up électoral imaginaire et fallacieux, pour édulcorer le choc brutal d'une déconvenue, pourtant prévisible, ou encore, les effets douloureux d'illusions individuelles et collectives savamment et longuement entretenues et ainsi, distraire l'opinion nationale et internationale.

Au demeurant, le Gouvernement estime, qu'un Parti politique, en l'occurrence le MRC, qui s'est volontairement mis en marge du jeu politique, en s'abstenant de participer à deux échéances électorales, et qui de surcroit ne peut se prévaloir d'aucune représentation au sein des institutions républicaines, ne saurait s'octroyer ni le droit, ni la légitimité dont est seul détenteur le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Son Excellence Paul BIYA, pour déterminer l'agenda politique national.

Il convient, par ailleurs, de constater pour s'en féliciter, que nombre de Partis politiques ayant voix au chapitre, ont, à juste titre, décidé de participer au scrutin annoncé ou à tout le moins, d'en soutenir la convocation par le CHEF DE L'ETAT.

Il y a lieu, dans la même veine, de relever que nombre de scrutins antérieurs ont été organisés sur la base du code électoral en vigueur et dans le contexte que connaissent aussi bien les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, que l'Extrême-Nord du Pays, et ont permis l'entrée dans nos différentes institutions représentatives de plusieurs Partis politiques.

Le Gouvernement estime par conséquent que l'absence à une élection d'un Parti politique ne peut, en aucun cas, être un obstacle à son organisation, ni en invalider les résultats éventuels.

A tout prendre, je veux dire ici que, pour le Gouvernement de la République, la marche annoncée et non autorisée du 22 septembre 2020, n'est en réalité qu'une autre tentative de défiance des pouvoirs publics, d'atteinte à l'ordre public, et l'expression désespérée

d'une volonté d'exister ou de survie, d'un Parti politique en perdition, victime à la fois de ses contradictions et de ses égarements.

A cet égard, il importe de rappeler à toutes les formations politiques, que la conquête du pouvoir se fait au travers du suffrage universel, et donc par les urnes et non dans la rue.

C'est pourquoi le Gouvernement, par ma voix, déplore vivement et condamne sans réserve récurrentes provocation de de déstabilisation dont la marche projetée et illégale de demain, ourdies par des politiciens qui n'ont eu de cesse d'œuvrer au développement d'une culture de haine et de conflits permanents, à la mise en péril de paix, en s'obstinant l'ordre et de la dans des revendications absurdes et intransigeances injustifiées et contre productives ; faisant fi des défis de l'heure auxquels nos concitoyennes et concitoyens sont confrontés, qu'il s'agisse de la pandémie du coronavirus, de la menace de Boko Haram qui perdure ou des rentrées scolaires qui s'annoncent.

C'est aussi le lieu de rappeler, même à ceux qui l'ont enseigné ou qui sont supposés le savoir, le rôle dévolu aux Partis politiques, de par la Constitution, un rôle qui n'est pas une option mais une obligation, un rôle constructif, qui n'incite nullement à semer la discorde ou la chienlit, mais à concourir à l'expression

du suffrage, en respectant les principes de la démocratie, de la souveraineté et de l'unité nationale.

Il est donc incompréhensible qu'un Parti politique, du reste naissant et en construction, qui plus est, peu concerné, et ce, de son propre fait, entende s'opposer catégoriquement à l'organisation d'un scrutin national, en l'occurrence l'élection des Conseillers Régionaux.

Faut-il rappeler qu'il s'agit d'un scrutin capital dans la poursuite de la mise en œuvre de la décentralisation, qui, comme nous le savons tous, est et demeure une exigence constitutionnelle.

Nul n'ignore, par ailleurs, qu'il s'agit d'un temps fort de l'évolution démocratique du Cameroun, qui se veut une réponse à une aspiration profonde du peuple camerounais, et qui va parachever la mise en place de l'édifice institutionnel de la Nation.

Les considérations que je viens d'évoquer ne pouvaient donc laisser de choix au PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE que celui d'engager maintenant l'organisation des élections régionales.

Ce faisant, le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, usant de ses Très Hautes prérogatives, est mieux placé que quiconque pour apprécier l'opportunité et les conditions d'organisation des élections en question, afin d'en garantir le bon déroulement, ce d'autant plus que ce scrutin présente des dispositions organisationnelles moins contraignantes et moins lourdes.

En tout état de cause, le Gouvernement de la République en appelle une fois de plus à la maturité, au sens de responsabilité et au civisme du peuple camerounais qui, dans sa grande majorité, il faut le dire et s'en féliciter, ne s'est jamais laissé abuser par des politiciens sans scrupules, plus préoccupés et aveuglés par leurs ambitions personnelles outrancières que par les enjeux et intérêts des populations et de la Nation tout entière.

Le Gouvernement, par ma voix, exhorte les Camerounaises et les Camerounais de l'intérieur comme de la diaspora, à rester sourds aux appels à l'insurrection, irréfléchis et insensés, à faire échec, comme de coutume, aux manœuvres déstabilisatrices d'où qu'elles viennent et à continuer de vaquer sereinement à leurs occupations.

Le Gouvernement de la République, réaffirme enfin, que le peuple camerounais est épris de paix, que le Cameroun est un Etat de droit, où les libertés et les manifestations publiques sont régies par une législation spécifique, et que tout est mis en œuvre pour que force reste à la loi.

Je vous remercie de votre bienveillante attention./.

Le Ministre de la Communication,

**Porte-Parole du Gouvernement** 

(é) René Emmanuel SADI